

REPÈRES

LA LOI GAYSSOT

Ce texte de 1990 punit la négation de crimes contre l'humanité déclarés comme tels par une juridiction internationale. Jusqu'à présent, la France ne punit que la négation du génocide des Juifs de la Seconde Guerre mondiale.

«Ne croyez pas que la Turquie restera silencieuse. Il y aura de nouvelles sanctions, cette fois permanentes, jusqu'à ce que la France change sa position.»

Ahmet Davutoglu ministre turc des Affaires étrangères, samedi, sur France 24

1,5

million, c'est le nombre d'Arméniens tués lors du génocide mené entre 1915 et 1917 par le gouvernement «Jeune Turc» de l'Empire ottoman, allié de l'Allemagne.

Génocide

Néologisme de 1944, le terme naît juridiquement en 1948, à l'article 2 de la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide. Il y est défini comme l'extermination physique, systématique, intentionnelle et programmée d'un peuple en raison de ses origines ethniques, religieuses ou sociales.

«Je pense que cette initiative n'était pas opportune, mais le Parlement a voté. [...] Essayons maintenant de reprendre des relations apaisées. Ce sera dur, mais le temps fera son œuvre.»

Alain Juppé ministre des Affaires étrangères, en décembre



Manifestation d'associations turques devant le Sénat, hier.

Le Sénat entérine la loi sur le génocide arménien

Les élus, bien que divisés sur la question, tant à gauche qu'à droite, ont définitivement adopté hier soir le texte déjà voté par les députés.

Par ELSA SABADO ET FRANÇOIS WENZ-DUMAS
Photo BRUNO CHAROY

Le Sénat a adopté, hier soir par 127 voix contre 86, la proposition de loi déjà votée le 22 décembre par l'Assemblée nationale, qui punit de 45 000 euros d'amende et d'un an de prison toute personne qui aura nié ou «minimisé de manière outrancière» un «génocide reconnu par la loi». Le texte, qui ne con-

cerne en fait que le génocide arménien (la négation de la Shoah étant déjà réprimée par la loi Gayssot), ayant été voté par les députés, son adoption est définitive.

Comme à l'Assemblée, les débats ont suscité des protestations. Tout l'après-midi, sous une nuée de drapeaux français et une pluie fine, 300 manifestants arméniens ont attendu devant les grilles du Sénat. Un peu plus loin, séparés par des

gendarmes mobiles, étaient massés presque autant de militants pro-turcs. Vendredi, la proposition avait été rejetée par la commission des lois du Sénat, avivant les craintes des Arméniens.

RÉCIT

HISTORIEN. En effet, la question clive au sein du PS et de l'UMP. Seuls les radicaux de gauche et les Verts se sont opposés en bloc à cette proposition, suivant la doctrine défendue en mai par Robert Badinter à propos d'un texte sur le même su-

jet: «Le Parlement n'est pas un tribunal.» Pour les adversaires de la proposition de loi, ce n'est pas au législateur de dire l'histoire, mais à l'historien. Esther Benbassa, sénatrice écologiste, a vécu ses quinze premières années en Turquie. «Cette loi bricolée à la hâte n'aidera ni la reconnaissance du génocide arménien en Turquie ni le rapprochement entre les peuples turcs et arméniens», a-t-elle argué, rappelant qu'elle avait «dans le même immi-

famille arménienne. L'autre camp, mené par l'UMP Roger Karouhi et le socialiste Philippe Kaltenbach, tous deux sénateurs des Hauts-de-Seine, a dénoncé la différence de traitement entre les génocides arménien et juif. Le déni de la Shoah est puni, mais pas celui du génocide arménien, pourtant reconnu comme tel en 2001, ont-ils fait valoir. Pour eux, le texte déposé par la députée (UMP) Valérie Boyer permet de remédier à cette inégalité et à ce vide juridique.

Le texte, soutenu par Nicolas Sarkozy, n'est pas dénué de toute arrière-pensée électorale, quand on sait que 500 000 Français d'origine arménienne résident dans l'Hexagone. Mais, comme l'a reconnu la communiste Isabelle Pasquet, au-delà des considérations politiques, le texte a aussi « suscité un malaise » dans les rangs des sénateurs parce qu'il a touché un point sensible traversant tous les groupes politiques : celui du rôle du Sénat. Se posant en gardiens de l'édifice législatif, les sénateurs justifient souvent leur existence en critiquant les lois de circonstance bricolées par les députés. Ils ont donc une hantise : en laisser passer une qui se ferait retoucher par le Conseil constitutionnel.

«EMPOISONNÉ». Pour cette raison, la bataille s'est jouée autour de la motion d'exception d'irrecevabilité, dont l'objet est de dire que la loi pourrait être inconstitutionnelle. Elle a donné lieu à un long échange entre le ministre des Relations avec le Parlement, Patrick Ollier, et le rapporteur de la commission des lois, le socialiste Jean-Pierre Sueur. « Si le Conseil constitutionnel censure ce texte, a argumenté ce dernier, et s'il décide de se prononcer sur la constitutionnalité de la loi du 29 janvier 2001 sur [la reconnaissance du] génocide arménien, une censure pourrait être interprétée comme une victoire par les négationnistes. » Dans ce cas, a-t-il insisté, la loi pénalisant sa négation serait « pour nos compatriotes d'origine arménienne un cadeau empoisonné ».

« Elle n'est pas inconstitutionnelle », a répliqué Patrick Ollier, qui l'a présentée comme une « loi d'amnistie à l'envers ». La motion d'irrecevabilité a été rejetée en début de soirée. ◆

Les pirates turcs ont annoncé leur intention d'attaquer à nouveau des sites d'Etat.

Le web français dans le viseur

Des hackers turcs menacent de procéder à de nouvelles représailles après avoir déjà attaqué plusieurs sites français en décembre, dont ceux des députés UMP Valérie Boyer et Patrick Devedjian, suite au vote par l'Assemblée du texte sanctionnant la négation du génocide arménien. « Quand Sarkozy ment pour gagner des voix, il empoisonne délibérément l'amitié franco-turque. Si le Sénat adopte la loi, la réponse sera une attaque surprise contre les sites français et nous avons déjà préparé l'infrastructure pour cette opération », assure sous anonymat le responsable du groupe Ayylidiz (croissant étoilé, les deux symboles sur le drapeau turc) dans une interview par mail à Libération, promettant « des attaques contre les sites de l'Etat français, les banques et les plus importants sites français ». Un autre groupe turc de hackers, Akincilar (les « incursionnistes », troupe d'élite de l'armée ottomane), qui avait attaqué Charlie hebdo et d'autres sites ayant publié les caricatures de Mahomet, clame préparer également « un raid total contre la France de Sarkozy ».

« Valeurs sacrées ». Ces groupes s'estiment au diapason de leur opinion publique. Du gouvernement aux ONG proches du pouvoir, des médias aux universités d'Etat, la grande majorité des Turcs est indignée par cette proposition de loi, affirmant que « les Parlements ne peuvent pas faire l'histoire ». D'autres s'insurgent contre un texte violent la liberté d'expression, ce qui est paradoxal vu l'état de la liberté de la presse en Turquie, où une centaine de journalistes sont en prison, et plusieurs dizaines d'autres jugés en raison de leurs écrits. Seuls les Kurdes et la gauche de la gauche ne soutiennent pas cette campagne.

Les hackers turcs paraissent être les opposants les plus actifs de cette vague anti-Sarkozy qui prend parfois des couleurs antifrançaise, es-

timant que « cette loi fait du mal aux valeurs sacrées des Turcs et des musulmans ». Mais leur combat est plus global. Sur leurs sites respectifs, Ayylidiz et les Akincilar revendiquent « aider les sites du gouvernement turc et de la police dans le

« Nous aidons les sites officiels du gouvernement et de la police dans le domaine de la sécurité virtuelle. »

Ayylidiz l'un des groupes qui menacent la France

domaine de la sécurité virtuelle ». Les militants d'Ayylidiz assurent ainsi « aimer la République de Turquie autant que leur propre vie ». Ce groupe se qualifie de « kémaliste » (en référence à Mustapha Kemal, fondateur de la République, ndlr), nationaliste et étatiste ». Affirmant que « les libertés ne sont pas restreintes

en Turquie », il soutient l'interdiction par les autorités des sites des Kurdes et des opposants. « Aucun site politique n'est interdit en Turquie, mais si vous appelez site politique des sites terroristes, nous serons contre vous », menacent-ils. Les autorités ont prohibé plus de 4 000 sites, dont celui des agences d'information Dicle et Firat News, accusées de soutenir la rébellion kurde. YouTube et WordPress ont été proscrits pendant de longs mois.

Cercles d'amis. Ayylidiz se dit très fier des attaques menées contre Anonymous, groupe international de hackers qui avait attaqué le site officiel de la censure électronique turque : « Nous avons informé le FBI et Interpol et leur avons envoyé les

dossiers d'Anonymous. Grâce à cela, plusieurs membres d'Anonymous ont été arrêtés. Nous suivons nos ennemis des années s'il le faut. »

Ces associations de hackers prétendent avoir des centaines de milliers de membres. Spécialiste de la cybercriminalité, Ozgur Uckan, de l'université Bilgi d'Istanbul, estime que « ces groupes ne sont que des cercles d'amis de 50 à 60 personnes ». « Ce type de hacking n'est pas vraiment réprimé », note-t-il. Le responsable d'Ayylidiz le reconnaît : « Il n'y a aucune investigation ouverte contre nous. C'est impossible car nous ne faisons pas de mal aux gens. Nous ne faisons que nous servir du droit de correction contre ceux qui publient des contrevérités. Ceux qui insultent, qui mentent, qui diffament. »

De notre correspondant à Istanbul
RAPIG DURAN

DOULOUREUSES REPRÉSAILLES EN VUE

Les autorités turques vont lancer de nouvelles mesures de rétorsion contre la France, en réaction au texte sanctionnant « la négation ou la minimisation outrancière » des génocides, dont celui contre les Arméniens. Son adoption le 22 décembre par les députés avait entraîné le rappel, pour quelques semaines, de l'ambassadeur de Turquie en France. Surtout, ce pays membre de l'Otan avait gelé sa coopération militaire et politique avec Paris, qui voit en lui un partenaire essentiel pour dénouer la crise en Syrie. Cette fois, la Turquie devrait rappeler sine die son représentant à Paris et prendre des mesures de représailles dans le domaine commercial et économique. Les Français craignent de se voir écarter de gros marchés lors d'appels d'offres. Cela pourrait mettre Paris sur la touche pour la construction de centrales nucléaires ou faire capoter les négociations pour associer Gaz de France au projet de gazoduc méditerranéen Nabucco. Le volume bilatéral des échanges entre les deux pays atteint près de 12 milliards d'euros en 2010 et plusieurs entreprises françaises travaillent en Turquie. Paris a

à l'apaisement.

